

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou et des arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard et Montréal-Nord demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement d'Anjou, par le projet de règlement numéro RCA 40-6, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40);

Que le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption à sa séance du 2 avril 2013, d'un projet de règlement intitulé « Règlement numéro RCA 40-6, modifiant le règlement concernant le zonage (RCA 40) », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 7 mai 2013, à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que l'objet de ce règlement est d'exiger, pour les nouvelles garderies ou l'agrandissement de garderies existantes, l'aménagement de débarcadères sur le terrain privé, en plus des cases de stationnement requises;

Que ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Anjou;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil désigné par le maire d'arrondissement) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 30 avril 2013.

Marie-Thérèse Stephen
Directrice des Affaires publiques et du Greffe
Secrétaire d'arrondissement